

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 23 septembre 2014, à 18 h.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Madame France Choinière présidente, ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière	présidente
Pierre Lavoie	vice-président

Georgette Beauregard Boivin
Michel Landry
Chantal Vallières Brodeur
Guy Vincent

Sont absents :

Patrick Carrier	
Danny Aubin	commissaire parent au primaire
Valérie Banville	commissaire parent au secondaire

Sont également présents :

André Messier	directeur général
Eric Racine	directeur général adjoint
Katherine Plante	directrice, Service du secrétariat général et des archives

09CE1415-004

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Chantal Vallières Brodeur et appuyé par monsieur Guy Vincent:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

09CE1415-005

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par madame Chantal Vallières Brodeur:

D'ADOPTER avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 AOÛT 2014

Aucune question n'est soulevée.

5. RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

09CE1415-006

5.1 ÉLECTIONS SCOLAIRES – CONTRAT DE SERVICES ET D'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT la tenue des élections scolaires générales le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* d'imprimer et expédier un avis d'inscription et une carte de rappel aux électeurs conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT les besoins en matériel spécialisé (matériel électoral et bulletins de vote) de la Commission scolaire afin d'assurer le déroulement du scrutin;

CONSIDÉRANT le seuil minimal d'appel d'offres prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la probabilité que le coût occasionné pour les services d'impression et d'expédition de même que pour l'approvisionnement en matériel spécialisé dépasse le seuil minimal prévu;

CONSIDÉRANT que ce coût varie notamment en fonction du nombre de circonscriptions en élections et du taux de participation;

CONSIDÉRANT la certitude que le coût total n'excèdera pas la délégation de pouvoir du Comité exécutif prévu au *Règlement 4 – Délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres*;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion des contrats nécessaires à la tenue des élections scolaires;

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que plusieurs organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres;

CONSIDÉRANT le contexte budgétaire actuel et les économies réalisées lors d'un regroupement;

CONSIDÉRANT que les présidents d'élections de la *Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke*, la *Commission scolaire des Sommets*, la *Commission scolaire des Hauts-Cantons*, la *Commission scolaire Eastern Townships* et la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* ont opté pour regrouper leurs besoins au sein d'un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres regroupé pour l'achat de biens et services en prévision de l'élection scolaire générale du 2 novembre 2014 publié au *Système électronique d'appel d'offre (SEAO)* en date du 13 août 2014;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions réalisée par la *Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke*, le 29 août 2014;

Il est proposé par madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par madame Chantal Vallières Brodeur

D'OCTROYER le contrat de services pour l'impression et expédition d'un avis d'inscription et d'une carte de rappel à INNOVISION+, plus bas soumissionnaire conforme, au montant unitaire de vingt-cinq cents (0,25\$) avant taxes;

D'OCTROYER le contrat d'approvisionnement pour le matériel spécialisé à INNOVISION+, plus bas soumissionnaire conforme, au montant unitaire de cent dix-neuf et dix cents (119,10\$) avant taxes;

DE MANDATER le président d'élection de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* à signer lesdits contrats et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité.

